



---

## Conseil des droits de l'homme

23<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Oman

Genève, le 5 novembre 2015

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Sultanat d'Oman et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse salue l'absence d'exécutions au Sultanat d'Oman depuis plus de dix ans. **La Suisse recommande la mise en place d'un moratoire *de jure* sur la peine de mort et une commutation de toutes les sentences capitales, en vue d'une abolition prochaine.**

**La Suisse recommande au Sultanat d'Oman de ratifier sans réserve le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.**

**La Suisse recommande au Sultanat d'Oman de ratifier sans réserve la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.**

La Suisse est préoccupée par la restriction des droits à la liberté d'expression et d'association et de réunion pacifique au Sultanat d'Oman. **La Suisse recommande au Sultanat d'Oman d'assurer la pleine réalisation de ces droits, y compris ceux des défenseurs des droits de l'homme, journalistes et utilisateurs des réseaux sociaux, afin, notamment, qu'ils ne craignent plus d'être arrêtés, détenus, harcelés ou intimidés.**

**Finalement, la Suisse recommande au Sultanat d'Oman de ratifier le Statut de Rome qu'il a signé le 20 décembre 2000.**

Je vous remercie.